

MUNICIPALITÉ DE GRENVILLE-SUR-LA-ROUGE

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal, tenue à l'hôtel de ville de Grenville-sur-la-Rouge, jeudi le 1^{er} novembre 2018, à 19h00.

Minutes of the extraordinary council sitting of the Municipality of Grenville-sur-la-Rouge, held at Grenville-sur-la-Rouge's city hall, Thursday November 1st, 2018 at 7h00 pm.

Présents :	Le maire :	Tom Arnold
	Les conseillères :	Manon Jutras Natalia Czarnecka
	Les conseillers :	Ron Moran Serge Bourbonnais Denis Fillion Marc André Le Gris
	Directeur général :	Marc Beaulieu

OUVERTURE DE LA SÉANCE **OPENING OF THE SESSION**

Après constatation du quorum, la séance est ouverte à 19 :06 par M. Tom Arnold, maire de la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge. Le directeur général M. Beaulieu, est présent, qui agit aussi à titre de secrétaire d'assemblée.

After constation of quorum, the regular sitting is open at 7:06 pm by Mr. Tom Arnold, mayor of the Municipality of Grenville-sur-la-Rouge. The general director M. Beaulieu who also acts as the assembly secretary.

Lecture de l'avis de convocation **Reading of the notice of meeting**

En vertu de l'article 153 du *Code Municipale du Québec*, le maire et le conseil constatent que l'avis de convocation a été notifié à tous les membres du conseil qui ne sont pas présents à l'ouverture de la présente séance;

According to article 153 of the Municipal Code, the mayor and the council declare that notice of meeting has been notified to all the members of council who are not present at the opening of the sitting.

En vertu des articles 960.1 et 961 du *Code Municipal du Québec*, le conseil atteste que les crédits et les fonds budgétaires sont disponibles pour garantir les dépenses projetées dans chacun des points stipulés à l'ordre du jour dans l'avis public de convocation pour la présente séance;

According to articles 960.1 and 961 of the Municipal Code, the council declares that funds are available for expenses projected in each point on the agenda of the public notice for the present sitting.

2018-11-314 Adoption de l'ordre du jour

2018-11-314 Adoption of the agenda

Il est proposé par monsieur le conseiller Ron Moran et résolu que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

It is moved by Councillor Ron Moran and resolved that the agenda of the present sitting is adopted as written.

Adopté à l'unanimité
Carried unanimously

Lecture de l'allocation du maire

La Municipalité est présentement poursuivie par deux industries d'extraction majeures, Canada Carbon et Uniroc, pour des sommes supérieures à 100 millions de dollars. Il ne s'agit malheureusement pas des premières poursuites baillons et abusives entreprises par des représentants de l'industrie afin de contrer les orientations prises par une communauté de citoyens.

L'intérêt public commande que la communauté soit vigilante face à l'occupation de son territoire et aux impacts reliés aux activités d'extraction. Notre Municipalité n'est pas une zone franche de normes environnementales et ne doit pas être traitée comme telle.

D'ailleurs, faut-il le rappeler, les droits de ces industries dépendent également de permissions gouvernementales nécessaires à leurs activités, ce qu'elles passent sous silence. Ces industries ont plutôt fait le choix de menacer la population de notre communauté, afin de l'intimider.

Soyez assurés que le conseil municipal fait tout en son pouvoir pour promouvoir les intérêts de tous ses citoyens, malgré que certaines entreprises ne partagent pas cette volonté. Par respect pour le processus judiciaire en cours, nous ne commenterons pas davantage cette situation.

The Municipality is currently being sued by two major mining/extraction companies, Canada Carbon and Uniroc, for amounts greater than \$ 100 million. Unfortunately, this is not the first legal slap and abusive prosecution by industry representatives to counter the direction taken by a community and its citizens.

The public interest requires that the community be vigilant in the face of the occupation of its territory and towards the impacts related to extractive activities. Our Municipality is not a zone free of environmental standards and should not be treated as such.

Moreover, it must be remembered, the rights of these industries also depend on government permissions necessary for their activities, which they ignore. These industries have instead made the choice to threaten the people of our community in order to intimidate them.

Rest assured that the city council is doing everything in its power to promote the interests of all its citizens, despite the fact that some companies do not share this desire. Out of respect for the ongoing judicial process, we will not comment any further.

Avant de présenter la prochaine résolution, M. Denis Fillion explique qu'il se retire des délibérations sur ce point afin d'éviter toute apparence de conflit d'intérêt.

Before presenting the next resolution, Mr. Denis Fillion explained that he was withdrawing from the deliberations on this point in order to avoid any appearance of a conflict of interest.

2018-11-315 - Adoption du second projet de règlement numéro RU-902-08-2018 amendant le règlement de zonage numéro RU-902-01-2015 aux fins de revoir certains usages autorisés dans les zones AF-03 et A-04
2018-11-315 - Adoption of the second draft by law number RU-902-08-2018 amending by law number RU-902-01-2015 to review certain authorized uses in zones AF-03 and A-04

ATTENDU la volonté du conseil municipal d'amender le règlement de zonage numéro RU-902-01-2015 ;

WHEREAS *it is the will of the municipal council to amend the zoning by-law number RU-902-01-2015;*

ATTENDU qu'un avis de motion pour la présentation du présent projet a été donné conformément à la Loi, lors de la séance extraordinaire du 28 août 2018 ;

WHEREAS *a notice of motion for the presentation of this project was given in accordance with the law, during a special meeting held on August 28th, 2018;*

ATTENDU qu'une assemblée publique de consultation pour la présentation du premier projet de règlement s'est tenue, conformément à la Loi, le 16 octobre 2018 ;

WHEREAS *a public consultation meeting for the presentation of the first Bylaw project was held, in accordance with the law, on October 16, 2018;*

ATTENDU que le second projet de règlement est susceptible d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

WHEREAS *this second draft by-law is subject to referendum approval by the persons qualified to vote under the Land Use Planning and Development Act;*

ATTENDU qu'une copie du second projet de règlement a été remise aux membres du conseil municipal conformément au Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1);

WHEREAS *a copy of the second draft by-law has been given to the members of the municipal council in accordance with the Municipal Code of Québec (CQLR C-27.1);*

Il est proposé par madame la conseillère Manon Jutras et appuyé par monsieur le conseiller Serge Bourbonnais **D'ADOPTER** le second projet de règlement numéro RU-902-08-2018 amendant le règlement numéro RU-902-01-2015 aux fins de revoir certains usages dans les zones AF-03 et A-04.

*It is moved by councilor Manon Jutras and seconded by councilor Serge Bourbonnais **TO ADOPT** second draft bylaw number RU-902-08-2018 amending By-law number RU-902-01-2015 to review certain uses in zones AF-03 and A-04.*

**IL EST STATUÉ ET DÉCRÉTÉ PAR CE RÈGLEMENT CE QUI
SUIT :**

- ARTICLE 1** Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante comme s'il était ici reproduit.
- ARTICLE 2** La grille des spécifications relative à la zone AF-03 est modifiée afin d'interdire l'usage « *Industrie d'extraction et d'exploitation des ressources (I3)* » dans cette zone.
- ARTICLE 3** La grille des spécifications relative à la zone A-04 est modifiée afin de permettre l'usage « *Industrie d'extraction et d'exploitation des ressources (I3)* » dans cette zone.
- ARTICLE 4** Les grilles des spécifications modifiées relatives aux zones AF-03 et A-04 sont annexées au présent règlement et en font partie intégrante.
- ARTICLE 5** Le présent règlement entrera en vigueur conformément aux dispositions pertinentes de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.
- ARTICLE 6** **ENTRÉE EN VIGUEUR :** Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Adopté à l'unanimité
Carried unanimously

M. Denis Fillion reprend sa place à la table du conseil.

COMMUNIQUÉ:

La Municipalité n'a pas l'intention de céder à des intérêts pécuniaires et particuliers de certaines entreprises privées et continuera d'agir avec précaution et prévention dans le but de défendre les intérêts de ses citoyens.

LE FONDS DE DÉFENSE

Jusqu'à présent, plus de 90% des frais de justice engagés par la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge dans le cadre de sa défense contre les poursuites baillons et abusives de 96 000 000 \$ (96 millions de dollars) de Canada Carbon et de 9 500 000 \$ (9,5 millions de dollars) d'Uniroc sont actuellement remboursés à partir de divers fonds de défense et la Municipalité estime pouvoir boucler la balance des frais par l'entremise de sa campagne de socio financement intitulée: Solidarité GSLR.

COMMUNIQUÉ:

The Municipality does not intend to yield to the pecuniary and private interests of certain private companies and will continue to act with precaution and in a preventive fashion in order to defend the interests of its citizens.

THE DEFENSE FUND

To this day, more than 90% of the legal costs incurred by the Municipality of Grenville-sur-la-Rouge as part of its defense against Canada Carbon's 96,000,000\$ (\$ 96 million) legal slap and abusive lawsuits and \$ 9,500,000 (\$ 9.5 million) from Uniroc are currently being repaid from various defense funds and the Municipality believes it can cover the balance of costs through its fundraising campaign entitled: Solidarity GSLR.

PÉRIODE DE QUESTIONS
QUESTIONS PERIOD

2018-11-316 **Levée de la séance**
2018-11-316 **Closure of the session**

Les points à l'ordre du jour étant tous épuisés, il est proposé par monsieur le conseiller Ron Moran et résolu que la présente séance soit levée à 19 :20

All of the subjects in the agenda have been covered, it is moved by Councillor Ron Moran and resolved to close the regular sitting at 7:20 pm.

Adopté à l'unanimité
Carried unanimously

Tom Arnold
Maire

Marc Beaulieu
Directeur Général et Secrétaire-trésorier